

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Avril 2024

Commune  
de AZÉ  
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation  
11/04/2024

En exercice	Présents	Votants
14	13	13

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois d'avril à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin,

Absent NON excusé : TYTGAT Loïc

## OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2024-22 Organisation de la  
semaine scolaire- rentrée 2024

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine est désignée secrétaire de séance.

Madame BOULAY Maryvonne, Maire, expose que l'article D 521-12 du code de l'éducation autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Le Maire propose que le conseil se prononce sur le prolongement de la semaine de 4 jours,

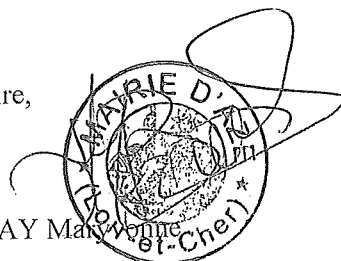
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,  
Vu le code de l'éducation, et notamment l'article D 521-12,  
Considérant les intérêts des élèves de la commune de Azé,  
Après avis du conseil d'école en date du 2 avril 2024,  
En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la continuation de la semaine de 4 jours.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

BOULAY Maryvonne



Le secrétaire de séance

JOLY-LAVRIEUX Martine

25 AVR. 2024

Déposé en ligne le 26/04/2024